

Saint-Martin, le 17 avril 2012

CABINET

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Rappel de l'interdiction d'action de campagne et de tout acte de propagande à visée électorale à partir du jeudi 19 avril minuit ainsi que l'interdiction de diffusion de sondages et d'estimations de résultats la veille et le jour du scrutin.**

La commission nationale de contrôle de la campagne en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP) a rappelé, le 16 avril 2012, que la campagne électorale officielle en vue du premier tour de l'élection présidentielle prendra fin à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin le jeudi 19 avril 2012 à minuit.

Elle a rappelé qu'à compter de cette date, toute action de campagne et tout acte de propagande à visée électorale étaient interdits.

Outre l'interdiction de réunions publiques électorales et de distribution de tracts à partir de cette date, la commission nationale de contrôle a demandé à tous les candidats de ne plus diffuser par voie électronique aucun message ayant un caractère de propagande électorale, jeudi après minuit. La commission a aussi édicté auprès des candidats des requêtes précises concernant l'usage d'Internet.

De plus, le 10 avril 2012, la CNCCEP et la commission des sondages ont adopté une position commune sur les deux points suivants :

- L'interdiction de la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage, par quelque moyen que ce soit, la veille et le jour du scrutin, soit à compter du jeudi 19 avril 2012 à minuit pour Saint-Barthélemy et à Saint-Martin,
- L'interdiction, jusqu'à la fermeture des derniers bureaux de vote en métropole, le 22 avril 2012 à 20 heures, de la diffusion, par quelque moyen que ce soit, de tout sondage réalisé à la sortie des urnes ou d'estimations établies à partir de résultats partiels.